



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY SEANCE DU LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2014

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. le Maire.- Chers collègues, chers concitoyens présents à cette réunion de rentrée du conseil municipal, merci à vous d'avoir répondu à cette invitation, pour une réunion dont l'ordre du jour est peut-être bref mais assez important pour la ville sur lequel je reviendrai.

(M. Jean-Marie NOVAK, directeur général des services, procède à l'appel des conseillers municipaux).

Jacques KRABAL

Bruno BEAUVOIS

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sandrine CLERBOIS

Jean-Pierre DUCLOUX (absent, pouvoir à Mme DOUAY)

Sylvie LEFEVRE

Eric BOZZANI

Françoise MAUJEAN (absente, pouvoir à M. BEAUVOIS)

Sebastien EUGENE

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE (absente, pouvoir à M. REZZOUKI)

Daniel GENDARME

Bernard MARLIOT

Frédéric JACQUESSON

Catherine GOSSET (absente, pouvoir à Mme LEFEVRE)

Jean-Marie TURPIN

Elisa ROBIN

Chantal BONNEAU

Jean-François BOUTELEUX

Thomas BERMUDEZ

Claudine PONDROM (absente, pouvoir à Mme BONNEAU)

Fabrice FRERE (absent, pouvoir à M. EUGENE)

Natacha THOLON (absente)

Sophie NOTARFRANCESCO

Ozlem OKTEN (absente)

Florence LAMBERT

Monique VANDENBERGHE

Paul-Philippe MOLARD (absent, pouvoir à Mme FECCI-PINATEL)

Colette FECCI-PINATEL

Jean-Claude FAUQUET

Aurore ARISTEE

Christian COPIN

Désignation du secrétaire de séance.

M. le MAIRE.- Je vous propose Madame DOUAY, comme à l'habitude.
(Aucune intervention)

Hommage rendu à M. Albert EPINETTE

M. le Maire.- Avant d'engager le débat sur les points inscrits à l'ordre du jour, je voudrais comme nous en avons pris l'habitude (et hélas, cette habitude est respectée) rendre hommage à un de nos concitoyens parmi les plus illustres qui nous a quittés et a été porté à sa dernière demeure voici quelques jours.

Il s'agit de l'artiste dit Albert THIERRY, son nom est Albert EPINETTE ; cet artiste a vu sa renommée, de par son activité professionnelle, de par également son activité artistique, grandir ; il était peintre décorateur, à l'époque dans une très grande entreprise locale, les Coopérateurs de Champagne ; les indications sur les véhicules leur appartenant étaient faites à la main, illustrées ; c'est lui qui était spécialisé dans ce genre d'action.

Il était peintre, mais en tant qu'artiste, il chantait, était animateur de l'orgue de barbarie que tout le monde connaît ; il est issu d'une famille connue sur Château-Thierry ; il animait la grande rue avec beaucoup d'entrain avec ce que les anciens n'ont pas oublié, « la commune libre de Frévent » ; il en était.

C'est un homme qui a porté la renommée de la ville bien au-delà du département de l'Aisne ; il s'est rendu dans des galas, en Asie et autres pays du monde.

C'est aussi un homme qui était connu pour ses engagements politiques, républicains ; c'était un vrai républicain ; la ville a perdu un de ses hommes célèbres ; je voulais en saluer la mémoire, présenter nos sincères condoléances à sa famille, ses enfants et ses petits-enfants.

En la mémoire de l'artiste, Albert THIERRY, mais aussi de l'homme, Albert EPINETTE, je vous propose que nous partagions une minute de silence.

La salle, debout, observe une minute de silence.

Merci à vous.

Motion de soutien aux salariés de GEA FARM TECHNOLOGIES.

M. le Maire.- Avant d'entamer la discussion sur la motion en tant que telle, je salue la présence d'une délégation très nombreuse ce soir de salariés ; j'excuse leur représentant du personnel aujourd'hui appelé dans le cadre des fonctions qui sont les siennes en Allemagne, je pense. Je leur laisse le soin d'expliquer la situation à laquelle ils sont confrontés dans cette entreprise.

(Intervention d'un salarié de GEA Farm Technologies)

M. le Maire.- Merci, des élus souhaitent-ils prendre la parole et s'exprimer sur ce sujet ? Nous reviendrons ensuite sur le vote de la motion.

M. COPIN.- Je voudrais rappeler que comme les travailleurs de chez POIVRIER à ROZET SAINT ALBIN qui ont été licenciés, qui faisaient partie d'un grand groupe qui faisait des bénéfices, c'est exactement la même situation pour WESTFALIA GEA Farm Technologies ; je voudrais vous rappeler que

le gouvernement que vous soutenez refuse d'examiner la proposition de loi déposée par les Députés du Front de Gauche qui interdit les licenciements économiques aux entreprises qui font du profit et des bénéfices ; on aurait pu éviter depuis le 1^{er} gouvernement HOLLANDE, les licenciements des grands groupes qui licencient pour faire plus de profit.

(Applaudissements)

M. le Maire.- D'autres remarques ?

Mme FECCI-PINATEL.- C'est un résultat de la politique d'ouverture des frontières, de mondialisation, etc. Nous sommes dans une situation économique telle en France grâce à ce gouvernement, et le précédent d'ailleurs. On ne peut pas empêcher ce genre de chose juridiquement ; pourquoi ? Car la loi ne nous le permet pas ; bravo, continuons dans la même voie, tout va bien !

M. BEAUVOIS.- Le problème est un peu plus compliqué et complexe que la simple ouverture des frontières car WESTFALIA est une entreprise allemande qui est venue en France.

En revanche, on peut se poser des questions sur la gestion des grands groupes et leur finalité ; on voit très bien que la gestion des grands groupes, c'est purement financier et peu importe l'humain.

En politique, les choses ne sont pas si simples ; notre Député que vous accusez d'avoir soutenu le Gouvernement n'a pas voté la confiance la dernière fois ; il s'est abstenu. Cela a été marqué partout, il suffisait de savoir lire.

Je pense que cela pose aussi un problème sur l'avenir même de notre économie, en particulier l'économie laitière ; cette délocalisation, c'est aussi tout un pan de l'exploitation laitière rurale qui est en train de mourir ; on part vers de grands groupes qui vont installer des usines à vaches, des usines de 1.000 vaches en frontière des ports, vers la Hollande, vers la Belgique, de manière que les tankers amènent des tonnages énormes de grain partout en Europe et aux Etats Unis, pour nourrir les vaches. On est en train de tuer aussi bien la petite industrie, qui formait le cœur de notre pays, mais aussi ce qui en découle, c'est-à-dire la culture rurale.

C'est tout un pan de l'économie qui est en train de mourir à petit feu, condamné par les multinationales, qui n'ont qu'un seul objectif : combien de bénéfices à la fin de l'année ?

M. COPIN.- Le Député s'est abstenu, dans une abstention positive d'ailleurs ; je voudrais faire remarquer quand même, sans empiéter sur le domaine de la politique nationale, que les 3 membres du gouvernement du PRG ont été reconduits dans le nouveau gouvernement VALS. Une question intéressante serait de savoir si cette société a touché du CICE ? Avec l'argent de l'Etat, elle licencierait des travailleurs ! Il serait intéressant de le savoir.

M. BEAUVOIS.- Je rappellerai que notre Député avait demandé que ce système ne bénéficie qu'aux PME et que les grandes entreprises en soient exclues.

Là, Monsieur COPIN, le problème ce sont nos salariés qui demain ne vont plus avoir d'emploi et vont se retrouver dans des situations économiques extrêmement complexes, car certains travaillent dans ce domaine depuis 15, 20 ou 30 ans ; que vont-ils faire après ?

Au-delà de cette problématique, il faut se battre pour conserver les emplois, mais il faut aussi surtout se battre pour avoir un plan de sauvegarde de l'emploi de manière à trouver des solutions pour ces personnes qui ont des enfants, une maison, un crédit et dont l'avenir est quelque peu « plombé » ; il faut surtout se concentrer sur ces hommes ; on ne peut pas leur dire « c'est fini, au revoir, partez » ; c'est inacceptable.

M. GENDARME.- Je voulais intervenir sur ce sujet ; malheureusement, le constat que l'on va faire sur ce territoire est je pense qu'il sera compliqué d'aller à l'encontre de gens qui sont décidés sur cette voie ; il faut pouvoir l'envisager ; au demeurant, l'envisager ne veut pas dire baisser les bras, ce n'est pas devenir fataliste.

Il existe des lois en France, justement sur ce type de procédure ; les comités d'entreprise ainsi que les personnels qui vont devoir se battre contre ces licenciements, même s'ils sont basés sur un terme de profit, à un moment donné, il faut toujours s'intéresser à la face cachée du dossier : ne laisser aucune possibilité aux patrons d'entreprise de passer à côté de la réglementation : plan de sauvegarde de l'emploi, etc. et faire valoir l'ensemble des droits là-dessus.

C'est compliqué ; derrière les décisions fatales à des emplois, les élus sont derrière toutes ces entreprises où l'on constate ce genre de manigance, et il faut garder la vue sur la réglementation : plan de sauvegarde de l'emploi : comment sauver des emplois ? Et pas des plans de sauvegarde de l'emploi à moitié faits ou à moitié bâtis ; il faut que ce soient véritablement des plans de sauvegarde de l'emploi.

M. TURPIN.- Le sujet est compliqué ; pour répondre déjà sur le fait d'ouvrir les frontières, que les entreprises s'en aillent, on l'a dit tout à l'heure, il n'y a pas plus démagogique comme propos, car un certain nombre d'entreprises sur Château-Thierry ont des capitaux étrangers ; WESTFALIA, Greenfield quand il s'est installé était d'origine canadienne, etc. L'économie ne fonctionnerait pas si demain on fermait tel que vous le préconisez nos frontières.

Deuxième chose : les idées d'interdire de licencier ; dire par exemple qu'il faudrait absolument interdire aux groupes financiers de licencier ; c'est compliqué de savoir où aller ; si demain une loi était votée pour dire que tout groupe financier important ne pourra plus licencier, aucun groupe financier français ou international n'investirait en France ; ils iraient investir ailleurs ; ce qui est compliqué est de savoir jusqu'où aller dans le pouvoir de coercition, pour empêcher des choses injustes, et jusqu'où il ne faut pas aller pour que les investisseurs viennent ; c'est la subtilité du jeu économique.

Pour ce qui me concerne, je ne suis pas solidaire des mesures prises par le pouvoir, mais on ne peut pas aller de manière démagogique jusqu'à dire qu'on n'a qu'à interdire tous les licenciements ; une mesure comme celle-ci serait créatrice de bien plus de chômage que ce que l'on ne peut en rencontrer aujourd'hui.

Ce n'est donc pas si simple ; ce ne sont pas des idées simples qui peuvent et doivent mener l'économie aujourd'hui.

Pour ce qui concerne notre affaire de WESTFALIA, les élus, et nous nous battons avec eux depuis le mois de mai, nous ne sommes pas sur des paroles, des discours, une attitude de défaite, Madame ; on se bat, je ne sais pas si on va gagner, mais en tout cas on se bat avec eux. Mais il faut d'abord qu'ils puissent être armés sur le plan juridique ; nous faisons en sorte avec Jacques KRABAL, avec la Région, que demain ils puissent, à travers l'association, se faire défendre ; c'est compliqué d'être salarié face à un groupe multinational qui a des dizaines de juristes et se battre contre eux.

On l'a vu par ailleurs dans d'autres entreprises, c'est difficile, il faut donc qu'ils soient armés demain pour pouvoir se défendre pied à pied ; c'est ce que l'on fait avec eux ; la Région est là d'abord pour financer l'appui d'un conseil juridique pour qu'ils puissent demain être équipés dans la défense de leurs intérêts et de leurs droits ; mais ce ne sera pas suffisant ; il faut demain que l'on puisse imposer à cette entreprise, qui ne le veut pas aujourd'hui, de mettre en place un plan social et derrière, la revitalisation du territoire, et derrière se battre pour que leurs emplois soient maintenus, à travers une négociation ; ils ne veulent pas aujourd'hui pourquoi ? Car ils disent qu'ils sont moins de 50 salariés ; or, ils sont dans un groupe à 100% ; or la loi aujourd'hui (je le disais tout à l'heure) n'est pas automatique quand on est filiale de moins de 50 d'appliquer un PSE sur un groupe qui a ces salariés ; il faut que l'on se batte avec eux pour que demain, ces droits de plan social, ces droits de la revitalisation soient défendus et imposés, et on va se battre là-dessus, et fortement.

Car si demain, Madame, il n'y a pas de PSE, ils sont déshabillés, ils auront le minimum de droits ; s'il y a un PSE demain, on aura les armes et les outils pour aller plus loin, je ne sais pas jusqu'où on ira, mais on aura cela ; c'est ce qu'on fait, que l'on va faire ensemble, et je pense que l'on peut y arriver.

Dans le discours, on peut partir en disant « on est battu », en disant « le gouvernement, ce sont tous des pourris, on ne peut rien faire » ; entre les deux, il y a l'action ; l'action évidemment, je ne sais où l'on ira, quelles seront ses conséquences, mais on mettra toute notre énergie pour que demain, en étant solidaires avec les salariés, on puisse avoir le maximum de ce que l'on peut tirer dans cette négociation.

Il ne faut pas raconter d'histoire, rêver ou promettre la lune, car on est en bataille, avec un rapport de forces de gens qui sont puissants ; nous sommes aujourd'hui aux côtés des salariés.

(Applaudissements)

Mme FECCI-PINATEL.- J'ai été mise en cause par rapport à ce que j'avais pu dire, c'est très bien, Monsieur TURPIN, on se bat, on se bat ! Qu'est-ce que vous avez fait concrètement pour vous battre ? Que veut dire « se battre » ? Que pouvez-vous faire ?

Rien ; qu'allez-vous leur proposer pour se battre, ces malheureux ? Vous allez payer le conseil juridique, c'est très bien, mais en dehors de cela, qu'envisagez-vous de faire concrètement ? Qu'avez-vous fait autrement que de belles paroles ?

Il faudrait essayer plutôt (puisqu'il y a 50 salariés) s'ils devaient négocier, évidemment pas en position de force, qu'il y ait une SCOP et que les salariés reprennent cette entreprise, qui doit normalement faire des bénéfiques à Château-Thierry ; c'est un exemple.

M. TURPIN.- Vous êtes gauchiste avec nous.

Mme FECCI-PINATEL.- Non, j'ai toujours été partisane des SCOP, car c'est le vrai pouvoir du travailleur et cela marche vraiment très bien ; en tout cas, on attend d'avoir les armes, à part le conseil juridique que vous allez leur offrir et vous avez raison.

M. le Maire.- Avant de proposer au vote la motion, je voudrais que l'on s'évite les effets de manche et la démagogie ; il est bien évident que tous les drames sociaux qui se produisent en France et même sur le territoire sont de la faute du Député Jacques KRABAL ; d'accord !

Je ne crois pas du tout à l'économie administrée, que l'Etat puisse décider d'en haut comment il faudra procéder pour favoriser le développement économique ; je sais que vous êtes un fan de l'économie administrée, on a vu ce que cela pouvait apporter dans d'autres pays, avec la Russie, etc.

Nous sommes aujourd'hui dans une économie qui va trop vite et a des excès ; pour autant, dire que tout est fini et que l'on ne peut rien faire, non ; il y a des entreprises capitalistes qui jouent le jeu, qui veulent faire des bénéfiques pour investir, pour favoriser l'emploi ; elles sont de plus en plus rares, vous avez raison, car les multinationales aujourd'hui veulent générer des marges pour renforcer les dividendes des actionnaires ; mais vous avez des tas de PME et je vais en citer quelques-unes, puisque vous balayez tout d'un revers de main ; il y a des patrons qui se conduisent bien : Action CAB, allez voir ; c'est une entreprise qui se développe, une entreprise industrielle ; allez voir Bois Flexibles avec des capitaux allemands qui se développe également sur la ZID de l'Omois.

Il est trop facile de dire qu'il faut administrer et réglementer.

Mme FECCI-PINATEL.- Je n'ai pas dit cela !

M. le Maire.- Certains l'ont dit.

Mme FECCI-PINATEL.- Je ne l'ai pas dit.

M. le Maire.- Il faut rebâtir un système qui propose que l'activité de l'entreprise profite ; là je serais d'accord pour dire « n'oublions jamais les salariés » ; aujourd'hui, bon nombre de multinationales oublient les salariés ; il ne s'agira pas de faire voter une loi qui aurait une application totalement inefficace par rapport à cette problématique d'économie mondialisée, que cela vous convienne ou pas, GEA est un groupe mondial ; ce que font le patron et les dirigeants de GEA, au-delà de la problématique de mondialisation est complètement inacceptable ; c'est le fonctionnement qui peut être remis en cause, mais surtout les agissements d'un patron ; c'est cela qu'il faut que l'on réussisse à faire prendre en compte : cette modification d'attitude qui n'est pas acceptable.

Car nous ne sommes pas là dans de la récession ; l'entreprise dégage des profits ; nous vous avons transmis des documents ; jamais ils n'ont eu de carnet de commandes aussi chargé ; c'est donc un problème d'attitude des patrons ;

il est inacceptable que, contrairement à ce qui a été dit, l'on fasse cette délocalisation à côté de chez nous ; ce n'est pas dans un pays à bas coût ; cela fait partie des règles qu'il faudrait pouvoir prendre en compte.

Comment est-il concevable qu'avec le carnet de commandes d'une entreprise qui fonctionne bien, on dise « on veut gagner davantage d'argent, donc on déménage » ? Ce n'est pas possible, mais c'est la liberté du chef d'entreprise ; il faut qu'on le contraigne ; autour de la table, il ne veut même pas discuter.

Je salue l'action de « lanceur d'alerte » des salariés ; quand ils sont venus nous voir, ils ont été mis au ban de leur entreprise, on leur a dit « vous racontez des bêtises, c'est faux, c'est scandaleux » et ensuite, on a dit pareil pour les élus.

Il ne faut pas rester les bras ballants, il y a des choses à faire et la première est de demander que ou bien les élus locaux, ou le représentant du gouvernement, puisse rencontrer les chefs d'entreprise ; c'est ce qui devait être fait, mais ce n'est pas fait, et c'est inacceptable.

Après, on n'a pas attendu après vous, Monsieur COPIN, pour savoir s'il y avait du CICE ; vous inventez l'eau chaude là ! On a demandé de savoir quel était le montant à Château-Thierry et en France ; vous pouvez faire preuve de toute la mauvaise foi que vous voudrez, vous pourrez rechercher dans toutes mes interventions à l'Assemblée Nationale ; à chaque fois que je défends l'entreprise et que je veux que l'on aide les entreprises, ce sont les PME, les artisans, les commerçants ; à chaque fois j'y ajoute « non, on ne doit pas aider les multinationales » ; d'ailleurs la majorité des multinationales attendent de l'Etat que l'on puisse les soutenir dans l'innovation, dans la recherche, mais certainement pas à dégringoler les charges sociales ; là-dessus, je suis en opposition complète à ce gouvernement, que je ne soutiens pas.

Mais je pense que, comme vous le dites, et si cela vous arrange, vous pouvez continuer de le faire, cela ne me gêne pas, ce qu'il faut, c'est faire preuve d'efficacité ; et là, on doit absolument avoir un rendez-vous avec les responsables ; j'espère que les nouvelles qui nous parviendront nous permettront d'aller dans cette perspective pour défendre le territoire.

Défendre le territoire est une constante pour nous ; il y a l'aspect social sur lequel je reviendrai, mais pour nous, ce transfert tel qu'envisagé, avec un plan social tel que je le souhaiterais, le plan social n'est pas une finalité pour nous mais c'est la défense de l'intérêt des salariés pour ne pas que, comme on le fait avec cynisme, le cynisme mis en œuvre est d'abord de leur dire qu'ils ont raconté des histoires alors qu'ils disaient la vérité, de leur dire « vous allez démonter les machines, les mettre dans les camions, et vous allez former vos collègues de Hollande pour travailler » ; c'est cela le cynisme, et on ne veut pas.

J'espère que vous serez avec nous, Monsieur COPIN, Madame FECCIPINATEL dans les jours qui viennent quand les mécaniciens qui doivent démonter arriveront ; nous y serons, nous.

Au-delà des postures partisans, de l'appareil, il y a d'abord les postures de l'action locale ; et là-dessus, on ne vous voit pas tout le temps ! On ne vous a pas vue quand on était devant l'entreprise WESTFALIA.

Mme FECCI-PINATEL.- Est-ce que vous nous avez appelés ? Est-ce que vous nous avez convoqués ?

M. le Maire.- Mais bien sûr ! C'était dans la presse, partout. Il est trop facile de dire « je ne sais pas », quand il faut mettre les mains dans le cambouis ; c'est trop facile d'avoir des postures partisanses !

Mme FECCI-PINATEL.- On n'a même pas eu l'information.

M. le Maire.- Je pense qu'un tel sujet ne nécessite pas de fausses montées comme cela, de polémique comme celle-ci ; il nécessite la mobilisation du territoire, comme on a réussi à le faire à WAGON qui était rayé de la carte et que l'on a réussi à maintenir et sur d'autres entreprises.

C'est trop facile de dire « on vient avec la carte de son parti, car ceci et car cela, on va se mobiliser » ; non, la mobilisation est d'abord sur le territoire et c'est ce qu'attendent les salariés qui sont là ; on verra si les actes suivront les propos !

Oui, il faut que l'on se mobilise sur ce territoire, et il n'y a rien de perdu, même si je condamne la politique mise en œuvre par rapport aux grands groupes, et je le dis de manière publique ; vous m'avez déjà entendu le dire, ne serait-ce que lors de l'anniversaire de la libération de Château-Thierry, hier.

Ne profitons pas de la détresse des salariés, au contraire : mobilisons-nous tous ; le Préfet a été alerté, le sous-Préfet chargé du redressement productif aussi ; on leur dit de « se bouger », de ne pas se laisser faire par les chefs d'entreprise ; notre souci, c'est cela, car c'est la plus grosse entreprise industrielle de Château-Thierry ; après les 27 salariés qui vont peut-être devoir perdre leur emploi si on ne se bouge pas, qui dit que le reste sera maintenu ?

C'est un véritable enjeu ; ce n'est pas un enjeu idéologique mais un enjeu sur le territoire ; je veux bien que l'on fasse de l'idéologie, mais c'est l'aspect pratique qui doit nous animer, et ils ont besoin de nous, pas de divisions comme celle-ci.

M. TURPIN.- Derrière, il y a 1.000 emplois ; n'oublions pas que le groupe a acté la suppression de 1.000 emplois ; derrière Château, 3 autres unités vont être impactées ; donc, plus on se battra pour cette partie et mieux ce sera.

Mme FECCI-PINATEL.- Vous dites « c'est inacceptable », mais vous le verrez, nous l'accepterons, car on ne peut pas faire autrement.

M. le Maire.- Bien sûr que non !

M. TURPIN.- Cela veut dire que vous n'avez pas l'expérience de ce genre de chose. Il faut que je vous en parle autrement, mais nous ne sommes pas là pour cela.

Mme FECCI-PINATEL.- Vous l'avez tous écrit dans votre compte-rendu de conseil municipal, nous sommes nuls !

Au sujet de ce bulletin, je voudrais savoir qui l'a rédigé et qui était d'accord avec ça ? Vous êtes tous responsables ! Ne venez pas après ...

M. le Maire.- Je veux bien accepter mes responsabilités, mais nous allons revenir ...

M. BEAUVOIS.- Je vous rappelle que nous sommes face à des salariés qui vont perdre leur emploi ; vos discussions sur ce que l'on a pu dire ou écrire

important peu ; nous sommes face à des gens qui vont perdre leur emploi ; un peu de dignité !

Mme FECCI-PINATEL.- Justement, j'appartiens à un parti qui est déterminé à se battre sur le fond de l'emploi ; vous m'attaquez sur mon parti et je suis à Château-Thierry pour ... Je ne fais pas de politique, c'est vous qui m'attaquez toujours.

(Propos inaudibles)

M. TURPIN.- Je lis la motion :

Par une motion de soutien aux salariés de GEA FARM Technologies adoptée à l'unanimité lors de sa séance du 16 juin 2014, le Conseil municipal s'est opposé à la délocalisation de l'unité de production de Château-Thierry.

Le comité d'entreprise européen qui s'est tenu en Allemagne le 18 août 2014 a confirmé l'information de la délocalisation d'une chaîne de travail de l'unité « GEA FARM Technologies Acier » basée à Château-Thierry vers les Pays Bas, au profit d'une société rachetée par le Groupe GEA dès le mois de septembre.

Ainsi, du personnel de l'unité de Château-Thierry sera chargé de former les futurs utilisateurs des 4 machines envoyées vers les Pays-Bas.

Il est rappelé que l'unité de Château-Thierry réalise un chiffre d'affaires important, que son carnet de commandes est rempli et qu'elle est bénéficiaire, comme tout le groupe GEA, qui prévoit par ailleurs de supprimer 1.000 emplois au niveau européen.

Une fois encore, les salariés et les élus ne sont pas entendus et regrettent l'absence de dialogue avec les dirigeants d'entreprises.

Le Conseil Municipal,

Juge inadmissible la méthode et le cynisme des dirigeants du groupe GEA,

Exige un véritable dialogue social pour pérenniser l'activité du site de Château-Thierry,

Demande au Groupe GEA FARM Technologies la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi et de s'engager à maintenir une activité pour ces salariés à Château-Thierry,

S'oppose à la délocalisation de l'activité de l'unité de production « GEA Farm Technologies Acier » située à Château-Thierry

Apporte son soutien à l'ensemble des salariés du groupe GEA WESTFALIA

Demande à M. Emmanuel MACRON, ministre de l'économie et de l'industrie, d'intervenir rapidement pour empêcher la délocalisation de l'unité « GEA Farm Technologies Acier » basée à Château-Thierry.

M. le Maire.- Y a-t-il des avis contraires par rapport à cette motion ?

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

La motion est donc votée à l'unanimité et nous retrouverons prochainement les salariés pour engager la suite ; bravo en tous les cas à votre mobilisation ; nous serons à vos côtés, même si nous savons que le combat est difficile ; c'est un véritable combat ; les combats qui sont perdus d'avance sont ceux que l'on refuse de mener ; même si l'issue est incertaine, nous serons à vos côtés car

c'est légitime et tout à fait indispensable pour vous, vos familles, mais aussi pour le territoire ; ce territoire dépend aussi de notre action, de pouvoir attirer d'autres entreprises et tout mettre en œuvre pour que celles qui y sont puissent être maintenues ; croyez bien que nous mettrons tout en œuvre pour qu'il en soit ainsi.

Merci à vous et à bientôt. Bon courage.

Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune de Château-Thierry.

M. le Maire.- Avant de laisser la parole à Sébastien EUGENE qui va présenter un rapport pour lequel il n'est pas concerné puisqu'il n'était pas adjoint, je salue Frédéric BARDOUX qui alors était l'adjoint qui pourrait se sentir remis en cause, interpellé ou félicité par ce rapport.

Avant d'aller sur le fond, je voudrais intervenir sur la forme et l'aspect réglementaire qui organise la présentation de ce genre de document, très officiel ; ce n'est pas la première fois que la ville est concernée ; je suis très honoré qu'après un mandat, nous ayons à être audités et faire que ce qui s'est passé pendant le mandat puisse être examiné par la Chambre régionale des comptes ; c'est le lot de toutes les collectivités territoriales.

D'ailleurs, la ville de Château-Thierry, pour bien situer les choses, car il faut pouvoir faire référence également à ce qui se passait antérieurement, l'audit de la Chambre régionale des comptes, c'est tous les 5 ou 6 ans, nous avons déjà connu un rapport qui statuait sur la gestion 1993-1997.

Ce rapport a été présenté 3 ans après ; nous nous sommes procurés ce rapport et il est intéressant de pouvoir comparer les choses ; il y a d'ailleurs eu un autre rapport de 2002 à 2004, il a été présenté en conseil municipal 3 ans après.

Si j'insiste sur ces délais, c'est que je voudrais pointer du doigt le fait que le rapport sur lequel vous allez engager la discussion a été lui présenté en conseil municipal même pas un an après l'intervention de la Chambre régionale des comptes ; c'est pour vous dire que nous ne l'avons pas mis « au frigo » ; il est sorti le plus rapidement possible. D'ailleurs, le rapport définitif (car la Chambre régionale des comptes est un organisme pointilleux et juridique, qui ne laisse pas de place à l'interprétation et à se laisser aller à des sentiments personnels) a été reçu le 6 août ; certains, par arrangement, ont confondu le rapport de la Chambre régionale des comptes et un jugement au Tribunal, qui ne concerne pas le rapport définitif ; ce rapport définitif nous a été communiqué le 6 août et nous sommes le 1^{er} septembre.

Vous allez donc avoir ce rapport ; je voudrais revenir sur la lettre que vous avez eue, qui est signée du Président, qui explique bien les choses car je n'ai pas le sentiment que tous les élus aient pu lire avec beaucoup d'attention, ou avec l'éthique qui doit accompagner la façon dont on exerce le mandat de conseiller municipal. Je n'ai pas ce sentiment.

Je vais donc, avec une certaine solennité, rappeler ce que contient cette lettre : *Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'observations définitives arrêté par la Chambre régionale des comptes en date du 6 août...*

Tout le monde l'a vu, tous les conseillers municipaux ont eu cette lettre.

.. sur la gestion de la commune de Château-Thierry que vous administrez.

Dès la plus proche réunion de l'assemblée délibérante, le rapport d'observations définitives en l'état devra lui être communiqué par vos soins, dans les conditions de forme prévues par l'article L 243-5 du code des juridictions financières.

Vous l'avez également dans cette lettre ; il dit :

Le rapport d'observations est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou d'un établissement public à son assemblée délibérante dès sa plus proche réunion ; il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.

Cela a été fait ; il n'y a pas de vote, mais nous débattons.

Pour autant, cette lettre ajoute dans son paragraphe le plus important :

Après cette réunion (d'aujourd'hui, de maintenant) les observations seront considérées comme un document administratif communicable à toute personne en faisant la demande.

Est-ce que certaines personnes qui sont dans le public veulent que je relise pour bien comprendre ? Cela veut dire que ce document, en aucun cas, n'était communicable au public.

Alors, je ne comprends pas ; d'ailleurs, la ville se réserve le droit de pouvoir savoir comment les choses se sont passées, même si nous le savons déjà, pour que ces communications qui devaient rester au titre du conseil municipal aient pu être diffusées à l'extérieur.

Là, c'est de l'éthique ; on ne peut pas nous donner les plus grandes leçons et se soustraire des obligations qu'un conseiller municipal qui a de l'honneur doit s'appliquer à lui-même.

Les leçons, cela va, mais la réalité des actes est celle-ci.

Après cette réunion les observations seront considérées comme un document administratif communicable à toute personne en faisant la demande.

Et il n'y a pas de problème : tout l'ensemble des pièces, pas seulement la pièce officielle, mais tous les échanges pendant ces 9 mois d'allers et retours entre la Chambre régionale et la ville seront sur le site de la ville ; tous les citoyens avides de transparence pourront voir ; cela n'a jamais été le cas par rapport aux analyses antérieures, jamais ; vous n'aviez pas les allers et retours qui étaient faits et signés par le maire.

C'est la loi 78-753 du 17 juillet 1978 qui fait que nous appliquons. Voilà sur la forme. Je le dis avec beaucoup de solennité, et nous verrons donc si nous devons engager une suite à ces attaques en justice ; personnellement je n'hésite plus maintenant, chaque fois que la diffamation est suspectée, à susciter la jurisprudence ; j'ai déjà gagné à 3 reprises ; je pense qu'il y en aura une 4^{ème} et peut-être même encore une autre prochainement. Entre la liberté d'expression et les attaques personnelles infondées, la citoyenneté n'est pas renforcée par de tels actes.

Vous l'avez lu, j'aborde de manière rapide ce que le Président qualifie de synthèse ; on pourrait s'en arrêter là ; je vous inviterai à faire le comparatif avec les autres rapports que l'on a pu regarder ; la situation financière de la commune est saine.

Je vais le relire, car certains n'ont pas lu cela.

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées, ce n'était pas le cas antérieurement ; vous pourrez voir dans les autres rapports de la Chambre régionale des comptes, à travers les analyses d'aujourd'hui, ce n'est pas ce que l'on retrouve régulièrement.

L'endettement, même s'il reste important, a décru ; 1993 : 140 MF, 21 M€ ; 2008 : 18,6 M€ ; 2014 : 11 M€. C'est la réalité des chiffres.

Même s'il reste important, l'endettement a décru de 6 M€.

La politique d'investissement est soutenue ; certes, elle est financée pour partie par des cessions d'immobilisations ; je rappelle que les cessions d'immobilisations représentent 6,5 M€ sur 40 M€ d'investissement, un peu plus de 10 %. Cependant la poursuite de cette politique nécessitera que de nouvelles ressources soient trouvées : oui, faire venir des entreprises si possible (mais cela, c'est pour la communauté de communes), faire du logement et diminuer la part de fonctionnement concernant la ville.

Le montant de dépenses d'investissements pour la ville, 465€, alors que la moyenne est de 322 €, voilà d'autres chiffres ! Je peux dire que l'augmentation de la fiscalité est nulle, nous ne l'avons pas touchée ; je ne veux être désagréable avec personne, mais vous pouvez regarder comment elle a crû au cours des années antérieures, dans les rapports précédents, et je le tiens à la disposition de chacune et chacun qui souhaite affiner son analyse.

Le contrôle mené sur la période 2007-2012 a montré que la présentation des budgets, des comptes administratifs, est conforme à la réglementation ; il ne s'agit pas d'agiter la tête dans tous les sens, c'est la réalité.

L'information des citoyens est réalisée dans des conditions satisfaisantes ; je tiens à saluer le travail que fait Bertrand VARIN même s'il peut être dénoncé par ailleurs, et j'y reviendrai.

Une petite phrase très administrative et très technique, mais je vais la rendre compréhensible par tout le monde, vient ensuite ; si je faisais une erreur d'ailleurs, je sais qu'il y a dans la salle un spécialiste des finances communales, intercommunales, nationales, qui pourrait me reprendre.

La Chambre relève cependant que le résultat de l'exercice 2010 a été altéré, notamment par l'absence de rattachement des charges et des produits.

Cela veut dire que l'on avait prévu de faire un emprunt et que, compte tenu de la situation, on ne l'a pas fait. Mais comme on l'avait inscrit, la Chambre nous le reproche ; et cela doit être le cas aussi pour cette année 2014.

Elle note également que le budget annexe de la restauration scolaire bénéficie d'une subvention importante du budget principal, et c'est vrai, pour maintenir des tarifs sociaux acceptables pour tout le monde.

En matière de gestion du personnel, la ville de Château-Thierry, après WESTFALIA et l'hôpital, est le plus gros employeur, ce n'est pas 3 salariés à la ville de Château-Thierry mais 260 ; ont été pointées du doigt des problématiques administratives pour lesquelles les trésoriers, les percepteurs, ont été condamnés et nous verrons la délibération tout à l'heure ; chacun sait, même le directeur de cabinet, aujourd'hui, comme tous les directeurs de cabinet hier, que la gestion du personnel est suivie par les percepteurs ; on ne peut rien faire sans leur visa ; ils ne l'ont pas fait, c'est de leur responsabilité.

D'autant plus que j'ai beaucoup de largesse pour le faire, une de nos collaboratrices que je n'ai pas recrutée, qui a été recrutée par l'ancien Maire et je suis d'accord avec lui, il n'a pas été suffisamment attentif à la problématique administrative, c'est tout ; mais aujourd'hui, faire apparaître que ces problématiques de personnel peuvent pénaliser les contribuables, c'est un mensonge grotesque ; ou alors, il en est qui n'y comprennent rien et qui doivent retourner essayer de trouver quelque formation pour leur expliquer comment cela fonctionne.

Mais je sais bien que l'objectif n'est pas de comprendre, mais surtout de salir et donner en pâture quelques-uns des collaborateurs.

D'autant plus que par rapport au personnel, le nombre d'agents a augmenté dans des proportions inférieures à celle des autres communes équivalentes, mais la masse salariale reste telle, c'est notre conception, même si nous devons encore faire des efforts.

En revanche la réglementation en matière de temps de travail n'est pas respectée, nous dit-on : faudra-t-il que l'on revienne sur les accords qui ont été mis en œuvre par Pierre LEMRET ? C'est la Chambre régionale des comptes qui le dit ; nous pouvons avoir un débat là-dessus.

Enfin, la Chambre observe que la commune a fait appel à la prestation d'un autoentrepreneur pour diriger son service de communication ; c'est vrai, on l'a fait dans les règles des appels d'offres, avec l'appui de Monsieur le sous-Préfet ; dès que l'URSSAF nous a fait savoir que ce n'était pas réglementaire, nous avons cessé.

Je ne partage donc pas du tout ; c'est pourquoi je vous invite à regarder la réponse que nous avons formulée : *Il est faux de prétendre que cette action a coûté plus cher à la ville, au contraire.* Si nous avons pu maintenir cela, nous faisons une économie de 30 à 40.000 € par an ; c'est également la réalité des chiffres.

Ensuite, la Chambre régionale des comptes nous fait des recommandations : *maîtriser ses prévisions et ses réalisations d'investissements compte tenu du faible taux de réalisation de ceux-ci.*

C'est vrai, au lieu de réaliser 6,5 M€ ou 7 M€, nous sommes dans l'épure de 4,5 M€ à 5 M€ ; c'est plutôt en matière d'investissement une bonne épure.

Ensuite, la Chambre régionale des comptes a raison : il faut *présenter un plan pluriannuel d'investissement*, c'est en cours ; il faut *systématiser les procédures internes et mettre en place un contrôle de gestion*, ce n'est pas en cours, c'est fait ; *rendre plus lisible le régime indemnitaire des agents*, c'est en cours de réalisation.

Il n'y a pas de clientélisme, il y a des règles pour tous, claires, et j'en ai discuté ce matin avec les agents ; il y a surtout quelques personnes malveillantes, qui veulent nuire, critiquer ; cela a toujours été leur façon de faire, ils ne cesseront jamais. J'aurais peut-être pu voir également dans ce rapport une prime accordée à un directeur de cabinet, comme d'autres !

Je suis fier du travail qui a été réalisé par l'ensemble de l'équipe sous la conduite de Frédéric BARDOUX, car les résultats qui sont là sont concrets, précis, et ne laissent pas la place à des interprétations partisans. C'est vraiment avec beaucoup de plaisir que je laisse la parole, pour aller dans le détail de ce rapport, à Monsieur EUGENE ; cela montre bien la qualité du travail qui a été fait, que ce soit par le suivi des élus mais également par l'ensemble des services et je les remercie encore une fois.

M. EUGENE.- Vous avez déjà esquissé une synthèse générale du rapport, qui est, je le répète, très bon, car la synthèse dit clairement que les finances de la commune sont saines ; l'équipe municipale précédente dont je ne faisais d'ailleurs pas partie, peut être particulièrement fière de ce bilan, en particulier mon prédécesseur Frédéric BARDOUX, car je pense qu'assez peu de communes peuvent se prévaloir d'un si bon bilan financier.

L'objectif des chambres régionales des comptes est d'améliorer toujours plus les pratiques financières ; c'est la raison pour laquelle elle note plusieurs pistes d'amélioration et j'y reviendrai ; mon objectif, celui de l'équipe municipale toute entière, sera d'aller dans ce sens et d'améliorer toujours plus l'organisation et la gestion des finances de la ville

Mais il ne faut pas que l'on s'y trompe : le rapport confirme le très bon bilan financier, et je vous invite à consulter les rapports de la Chambre régional des comptes qui ont été publiés les années précédentes ; l'un en 2007 portait sur la période de 2002 à 2004 ; celui de 2000 portait sur l'exercice de 1993 à 1997 et je vous assure qu'ils n'étaient pas si glorieux.

D'autant, il faut le rappeler, que de 2002 à 2008, les taux d'imposition avaient quand même augmenté de plus de 13 % ; or, sur le dernier mandat, les taux n'ont pas bougé.

Il faut également se rappeler du contexte économique dans lequel on se plaçait : on s'en rappelle, même si cela commence à faire longtemps, la crise économique que l'on connaît actuellement a débuté en 2008, et l'exercice financier connaît ce contexte ; c'est d'autant plus remarquable d'avoir un tel bilan que l'on connaissait une crise économique dont on sait les conséquences.

Les finances de la ville se sont assainies, avec des taux de fiscalité inchangés, ce qui n'était pas le cas dans d'autres communes ; par exemple, les taux de taxe d'habitation à Soissons ont augmenté de 20 % et de 23 % à Laon ; ici, les taux étaient inchangés.

Sur la fiabilité des comptes, c'est très important en particulier pour les services financiers qui travaillent toute l'année pour s'assurer que les comptes soient les plus fiables possibles, la Chambre est très claire : les comptes de la commune de Château-Thierry sont fiables ; la Cour explique (je rentre un peu dans le détail,

mais c'est important) que *le rattachement des charges et des produits est correctement pratiqué ; la collectivité pratique un véritable suivi de la comptabilité d'engagement, l'inventaire des biens est correctement tenu, le calcul des amortissements est conforme à la réglementation et l'état de la dette et du compte administratif correspond à celui du compte de gestion ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle la suite de l'examen de la situation financière de la ville réalisé par la Chambre n'a pas donné lieu à un retraitement des comptes ; c'est-à-dire qu'ils étaient tout à fait fiables.*

Je reviens sur la situation financière, évidemment sur le fonctionnement, l'investissement et l'endettement. Sur la période de 2008 à 2012, les charges de fonctionnement ont quand même enregistré une baisse de 3,65 % ; vous pouvez regarder dans les autres rapports, la ville n'a pas connu de baisse des charges de fonctionnement lors des mandats précédents. 3,65 % c'est beaucoup, d'autant qu'il y a de l'inflation et que ce n'est pas négligeable.

Cela a pu être réalisé, et la Chambre le salue, grâce à une baisse des dépenses pour les achats externes, grâce à une plus grande mise en concurrence et à un regroupement des achats, et également par la mise en place d'un contrôle de gestion que je vais avoir à cœur de renforcer dans l'effectivité des résultats qu'il pourra produire.

L'autre point qui a contribué à cette baisse des dépenses de fonctionnement est la baisse des charges financières ; elles ont baissé de plus de 40 % et ce, évidemment, grâce à un désendettement de la ville continu ; le Maire l'a rappelé tout à l'heure, on est passé de 18 M€ à 12 M€, ce qui diminue d'autant les intérêts que l'on paie chaque année.

La Chambre remarque enfin la baisse des dépenses de maintenance et d'assurance, grâce à une négociation des contrats et notamment grâce au contrôle de gestion.

Ces baisses ont permis de compenser très largement la faible hausse des dépenses de personnel, car celles-ci ont quand même augmenté de 6,12 % sur la période, ce qui est tout à fait normal, étant donné que l'on a de l'évolution dans les salaires ; il est bien normal que les personnels puissent accéder à des fonctions mieux rémunérées ; c'est toutefois inférieur à l'inflation, c'est à souligner, et il y a eu en outre une baisse de 15 postes ; nous sommes de 285 postes à 270 postes.

A titre de comparaison encore une fois, la Chambre notait dans son rapport de 2007 que les dépenses de personnel avaient augmenté de 15 % ; elle l'avait noté non pas sur 6 ans, de 2001 à 2007, mais sur 2 ans, de 2002 à 2004 ; 15 % en 2 ans et nous sommes là à 6% sur 4 ans.

En d'autres termes, on peut dire que les dépenses de personnel ont augmenté 4 fois moins vite sur ce mandat qu'auparavant ; les dépenses de personnel sont d'ailleurs dans la moyenne nationale, puisque l'on est à 627 € par habitant à Château-Thierry contre 625 € en moyenne au niveau national ; c'est vraiment au même niveau.

Le Maire a parlé des problèmes de forme soulevés par la Chambre régionale des comptes, je n'y reviens pas, ils ont été suffisamment développés.

Je propose de passer à l'investissement pour rappeler que la Chambre confirme que les dépenses d'équipement ont été très dynamiques : entre 2008 et 2012 elles se sont élevées à 5,6 M€ alors qu'avant, on en était à une moyenne de 3,4 M€ ; cela fait 2 M€ de différence par an, et sur une période longue, cela fait des différences très significatives.

Je tiens à souligner qu'avant, on était en dessous de la moyenne au niveau des dépenses d'équipement et que désormais on se trouve au-dessus, le Maire l'a évoqué.

De ce point de vue, la Chambre n'a qu'une suggestion de forme : améliorer la planification de nos investissements ; nous travaillons actuellement dessus, le Maire l'a dit, et je tiens à remercier chacun des adjoints qui, je le sais, travaillent en ce moment avec les services pour réussir à permettre d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement.

Sur l'endettement, l'encours de dette a quand même diminué de près de 25 % ; elle est passée de 16 M€ à 12 M€ ; la capacité de désendettement de la ville, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaire pour pouvoir rembourser entièrement sa dette est passé d'avant, 5,5 années, à 3,5 années à peu près ; on a diminué de 2 le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser l'ensemble de la dette.

Point notable car dans d'autres communes cela n'a pas été le cas, on peut se satisfaire que la municipalité n'a pas cédé au chant des sirènes qui à cette époque vendaient des emprunts devenus toxiques à tout va ; la Chambre est très claire : l'encours de la dette de la commune présente peu de risques ; elle reconnaît qu'il y a eu là une gestion très conservatrice, dans le bon sens du terme.

Enfin, la Chambre salue l'information des élus et des citoyens sur le budget et les comptes de la commune ; je remercie le service financier et le service de la communication qui ont très largement contribué à la qualité de cette information.

Sur la confidentialité du rapport, je voudrais y revenir, le Maire l'a évoqué, mais il est toujours assez difficile de se rendre compte de ce que peut avoir comme conséquence l'irresponsabilité de certains à sortir comme cela des rapports, alors qu'ils n'ont pas été présentés en conseil municipal.

Si la Chambre régionale des comptes impose un principe de confidentialité, il y a une raison, ce n'est pas une vue de l'esprit, ce n'est pas parce que cela les amuse ; la raison est simple : les finances c'est un domaine précis, sérieux, tout ce rapport, toute allégation fautive répandue dans la presse a évidemment des conséquences sur la capacité de la ville à emprunter et sur les taux ; vous le savez tous, une petite différence de taux, ce sont à la fin des charges financières très importantes.

Là-dessus, sur les finances de la ville, nous serons tous d'accord, l'enjeu est quand même de sauvegarder ce que les contribuables paient chaque année ; je trouve inadmissible ce qui a été fait et j'espère vraiment que l'on n'aura plus de cas de ce genre et je tiens à le souligner.

M. le Maire.- Pour respecter la mission qui est la nôtre dans le cadre de l'examen de ce rapport de la Chambre régionale des comptes, qui veut prendre la parole ?

M. COPIN.- Pour le recrutement de l'autoentrepreneur, vous avez dit qu'il y avait un appel d'offres ; est-ce que cet appel d'offres a été chiffré ? Pourquoi a-t-il été augmenté avec des heures supplémentaires ? Qui a donné l'ordre de payer ces heures supplémentaires ?

Mme FECCI-PINATEL.- Je prends la page 14, je note que la dette par habitant est plus importante à Château-Thierry que dans les autres communes de la même strate.

D'une façon générale, vive la Chambre régionale des comptes qui met le doigt sur des choses qui ne fonctionnent pas et qui doivent être après corrigées.

Cela porte sur une période antérieure. Ce qui m'a paru gênant quand même, mais vous avez rectifié l'histoire de l'indemnité pour le conservateur.

Quelque chose me paraît devoir amener une réflexion : comment se fait-il qu'il y ait autant d'emplois aidés dans le personnel ? Ne devons-nous pas plutôt avoir une politique de recrutement de gens formés ? Je ne le savais pas, je l'ai lu, je me suis dit que c'était curieux dans les bilans sociaux : un tiers des emplois de la collectivité, c'est trop ; qu'est-ce que cela veut dire ? Cela ne me plaît pas beaucoup et même pas du tout.

Ce que la Chambre régionale des comptes a mis en évidence, apparemment Monsieur le Maire, vous allez redresser la situation, je ne peux que vous en féliciter et nous attendons de voir comment cela va se passer.

Cet endettement par personne est quand même lourd ; on ne va pas vous rendre responsable de tout ce qui s'est passé avant, encore que cette histoire de communication ...

Une remarque quand même : pour la communication maintenant ce n'est plus un prestataire, mais un salarié ; il n'y a donc plus de question de facture, de contrôle de ce qu'il fait ou ne fait pas ; c'est un salarié, il est payé, il a sa feuille de paie, ses heures supplémentaires éventuellement et c'est parfait.

Sur la question de la communication de la ville, puisqu'on en parle ici, et on en avait d'ailleurs parlé en commission, il y a de gros efforts à faire sur le site Internet. Je ne sais pas combien cela coûte, mais vraiment ... Le dernier compte-rendu du conseil municipal sur Internet est de décembre 2013 ; il faut veiller à ce que cela marche bien.

Ce qui me fait surtout souci est l'importance des contrats aidés par rapport à l'ensemble du personnel.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. GENDARME.- Il y a vraiment 2 écoles, la première qui constate que le verre est à moitié vide, et la deuxième qui constate qu'il est à moitié plein ; je fais partie des gens plus optimistes que pessimistes. Sans connaître la technique des chiffres, car cela me semble être des chiffres difficilement appréciables par le commun des mortels, je retiens de ce que nous a exposé Sébastien EUGENE, et en préambule ce qui a été dit par le maire de Château-Thierry, en gros, les comptes sont parfaitement sains à la commune de Château-Thierry ; comme je souhaite toujours relativiser dans les chiffres, puisque la stratégie des chiffres existe aussi, sans pour autant être technique, j'ai lu et entendu le résumé des chiffres ;

il faut relativiser sur le pourcentage des sommes relevées par la Chambre sur l'énormité de notre budget. C'est comme si demain, les enfants rentrant toujours avec d'excellentes notes, ils n'avaient un jour que 16,5 sur 20 au lieu de 19.

Il faut relativiser. Le montant de ce qu'a relevé la Chambre régionale des comptes sur le budget de Château-Thierry et sur 4 ans va dans le bon sens ; je suis fier que ces résultats soient aussi satisfaisants ; dès 2008, quand nous avons pris les commandes de Château-Thierry, il était de consigne primordiale de redresser les comptes de la ville et de devenir des gestionnaires pour rendre compte à l'ensemble des citoyens de Château-Thierry.

Je pense qu'il faut continuer dans le sens de l'optimisme des chiffres ; je suis fier que ces chiffres arrivent sur nos bureaux, avec cette excellence ; il y a effectivement un petit retoquage de la Chambre, mais relatif ; mettons ce pourcentage face au budget, il n'a pas beaucoup d'importance.

M. TURPIN.- J'ai l'expérience d'avoir vécu plusieurs conseils municipaux ici, plusieurs mandats, j'ai rencontré avec d'autres à l'époque et assisté à plusieurs contrôles de la Chambre régionale des comptes ; tout d'abord, les périodes sont différentes, les enjeux sont différents, donc les conclusions sont obligatoirement différentes et non comparables.

J'ajoute que les conclusions de ce contrôle sont bonnes ; j'en ai vu de plus difficiles ; elles sont bonnes ; on peut les comparer à d'autres villes de l'Aisne, elles sont bonnes et positives.

La critique qui a été faite sur un détail technique est extrêmement marginale, même si l'on peut en discuter ; à l'époque, j'en avais discuté personnellement mais c'est extrêmement marginal et ça ne remet rien en cause.

Les seules personnes aujourd'hui concernées sont les fonctionnaires qui sont accusés de n'avoir pas tout à fait bien organisé leurs contrôles. Ce n'est pas la ville qui est en cause. Il n'y a pas de débat à avoir là-dessus.

On peut faire l'étude des choses, certains s'en amusent, c'est leur rôle, ils ont du temps à perdre, qu'ils le fassent, mais ce n'est pas un problème de fond ; le sujet n'est pas là.

Les comptes de la ville sont bons, l'endettement a baissé ; dans les années qui viennent, il faudra effectivement trouver des moyens de financement, ce sera une stratégie que nous mènerons en commun avec la communauté de communes, on ne peut faire autrement ; une autre période de stratégie, d'autres enjeux, c'est ainsi.

Il y a une sorte de faux débat, de faux problème posé aujourd'hui ; il faut rendre le rapport de la Chambre régionale des comptes public au conseil municipal, c'est après le conseil que le document devient public, et pas avant, bien sûr ; si toutes les villes aujourd'hui avaient un tel rapport, les élus seraient très satisfaits en France et ce n'est pas le cas, malheureusement.

Mme FECCI-PINATEL.- J'ai été la seule à intervenir, sur des questions tout à fait marginales, je n'ai pas remis le rapport en cause ; je ne suis pas une opposante avec des œillères, je reconnais les choses que l'on nous a dites, Monsieur le Maire s'est engagé à les rectifier, je n'ai pas attaqué, et je peux vous

donner ma parole d'honneur que ce n'est pas moi qui ai diffusé ce rapport à je ne sais qui.

J'ai une parole d'honneur ; honnêtement, je n'en ai eu connaissance que ce matin car le courrier m'avait suivie en vacances. Ce n'est pas moi qui ai diffusé ce rapport ; c'est de la diffamation que de m'en accuser.

M. le Maire.- On en prend acte, madame.

M. FAUQUET.- Je suis très surpris, on parle de fuite, etc. Je ne demande pas des noms, je ne suis pas un juge ou quoi que ce soit, mais une question : ces fuites viendraient de membres du conseil municipal ou du personnel de la mairie ?

M. le Maire.- Avez-vous d'autres questions ?

M. BEAUVOIS.- Sur la dernière question, c'est très compliqué à savoir ; il est certain que c'était sur Internet.

En 2008, quand on avait fait la campagne, on s'était engagé à améliorer l'endettement de la ville et à geler la fiscalité ; nous avons été réélus, en disant que nous l'avions fait, et je pense que la Chambre régionale des comptes nous donne acte en disant : oui, vous avez gelé la fiscalité, oui, vous avez désendetté la ville ; la première phrase est « *les comptes de la ville sont sains* ».

On signe tous les jours des dizaines d'actes, on a 270 salariés, il est vrai que l'on peut commettre des erreurs, qui n'en commet pas ? Vous connaissez tous autour de vous des chefs d'entreprise, des commerçants, d'anciens assureurs qui ont commis des erreurs qui ont coûté la vie à leur entreprise ; nous pouvons tous commettre des erreurs, mais globalement, la ville va mieux, elle s'est désendettée et la fiscalité a été gelée.

Si l'on reprend les 3 points soulevés par la Chambre régionale des comptes, certains seront étonnés, car les gens travaillent, sur les façons de travailler des personnes ils ont du mal à comprendre, mais nous avons une directrice générale adjointe qui est aussi chef du service jeunesse éducation. Elle fait énormément d'heures, elle se bat pour la ville ; on lui a donné une prime car elle nous fait faire des économies ; vous employez deux cadres, ce sont des milliers d'euros, la prime, là, fait quelques centaines d'euros.

La Chambre constate que cela représente des économies, mais erreur de forme, il aurait fallu passer par le conseil municipal, le faire voter ; on n'a donc pas respecté la réglementation, même si l'on a économisé des milliers d'euros.

Après, c'est une assistante de direction qui fait énormément d'heures, qui dépasse souvent et sûrement le maximum d'heures autorisé, les syndicalistes vont nous tirer l'oreille ; elle peut faire 10 heures par jour ou plus, c'est un nombre d'heures supérieur au maximum d'heures supplémentaires autorisé ; on ne lui a pas demandé de noter tous les jours les heures qu'elle faisait, quand on a besoin d'elle, elle vient ; elle aurait dû noter, jour par jour, ce n'est pas bien, dont acte, nous avons commis une erreur.

Nous avons enfin le cas de la communication : nous avons fait un appel d'offres, des gens ont répondu, nous avons retenu le mieux-disant, cela permettait de passer par une microentreprise et d'être plus souple et plus rapide, de faire aussi

des économies, car c'est moins cher qu'un service public qui a une certaine lourdeur ; on nous a dit que du fait qu'il n'avait pas assez de clients (il avait répondu à des appels d'offres mais n'avait que nous comme client), on le considérait comme étant dépendant, qu'il fallait arrêter ; on a arrêté, on l'a fonctionnarisé, on a créé un service communication de la ville qui a un certain coût ; mais ce qui est intéressant globalement pour les habitants de Château-Thierry, c'est que leur fiscalité n'a pas bougé, que la ville s'est désendettée, et que les charges de fonctionnement ont globalement diminué ; dans les villes de 15.000 habitants, il faudra chercher loin pour trouver un 2^{ème} exemple. Certes, on n'a pas ramené l'endettement à 0, certes, on a commis de petites erreurs, on n'est pas des magiciens !

M. le Maire.- Je voudrais revenir sur les échanges de manière un peu plus globale ; si vraiment on peut nous faire grief de quelques heures supplémentaires, d'emplois aidés que l'on souhaiterait ne pas voir en si grand nombre, devant la précarité de la situation, franchement, comme l'a dit M. TURPIN, il faut ramener l'analyse au fond des choses, à ce qui est important ; si vous nous faites part de ces quelques remarques, cela veut bien dire que sur le fond, il n'y a pas grand-chose à dire, que le reste est positif, et largement positif.

Je ne veux pas revenir sur les débats antérieurs ; M. TURPIN a raison, chaque période est différente ; ceci étant, les conseils municipaux ont eu à débattre ; et qu'est-ce qui était au cœur des débats antérieurs ? L'endettement, à un niveau nettement supérieur ; la fiscalité, l'augmentation des frais de personnel.

Là, dans un contexte de crise, de baisse des dotations, on a réussi, et c'est ce que nous dit la Chambre régionale des comptes ; je n'en tire pas de profit personnel, c'est l'action collective ; nous continuerons d'aller dans ce sens pour servir au mieux les intérêts des habitants de cette ville qui le méritent, et les contribuables ; malgré les efforts faits, on n'oublie pas les choses ; je lis avec attention et même Madame BOUCHE à l'époque s'étonnait de la fiscalité.

Oui, il faut faire attention, car aujourd'hui, pour nos contribuables, la coupe est pleine, bien que pendant 6 ans on n'ait pas augmenté, et il faudra que nous continuions dans cette voie.

Merci à celles et ceux qui ont participé à ce débat ; vous avez parlé des emplois aidés mais je voudrais mettre en avant un petit paragraphe de la Chambre régionale des comptes, dont je m'étonne que personne ne l'ait relevé ; j'en tire beaucoup de fierté, c'est celui de l'embauche des personnes handicapées. Nous étions à un pourcentage inférieur à ce que nécessite la réglementation ; maintenant, nous dépassons largement ; cela montre bien qu'à travers l'emploi fait, nous avons embauché des personnes qui sont en situation différente ; c'est également à porter au crédit de l'état d'esprit qui règne, et de notre volonté de permettre à tous, au plus grand nombre tout au moins, de pouvoir s'inscrire dans cette démarche.

Je ne vous demande pas de voter ; il n'y a pas de vote sur la nature, le fond de ce rapport ; en revanche, nous allons voter pour que vous puissiez me donner quitus que je vous l'ai présenté ; quels sont ceux qui reconnaissent que j'ai présenté ce rapport ?

Mme FECCI-PINATEL.- Vous parliez des personnes handicapées et je voudrais attirer votre attention, vous avez interpellé mon camarade MOLARD en disant que lorsqu'on ne pouvait pas marcher, il ne fallait pas se présenter comme Maire, peu importe ... et là, mon ami Philippe MOLARD qui a effectivement du mal à marcher aimerait bien avoir accès à l'ascenseur, pour les conseils ou les commissions, mais il n'a pas de badge. Moi-même, je peux monter les escaliers, mais j'ai voulu accéder à l'ascenseur pour venir à cette réunion, c'était fermé ; j'ai sonné, on nous avait dit « vous n'avez qu'à sonner » ; pourquoi nous n'avons-nous pas droit à un badge ? Il faut avoir un peu d'égards pour les vieillards et les handicapés, même si on ne les aime pas beaucoup !

M. le Maire.- En ce qui concerne l'accès à l'ascenseur, il ne nécessite pas un badge ; le badge n'ouvre pas la porte du bas ; il sert à la porte du haut.

Il n'empêche que l'accès à l'ascenseur, nous allons regarder comment le mettre en œuvre ; il n'y a aucune difficulté pour que l'ascenseur vous soit également accessible.

Prenez-vous acte que l'on vous a présenté le rapport de la Chambre régionale des comptes ?

M COPIN.- Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. BEAUVOIS.- Il ne peut y avoir d'heures supplémentaires, ce n'était pas un salarié.

M. COPIN.- Elles ont été payées quand même.

M. BEAUVOIS.- Il faudrait que vous me sortiez le document.

M. COPIN.- On a payé des heures supplémentaires sur un montant d'appel d'offres qui était déjà conséquent.

M. BEAUVOIS.- Il faudrait que vous sortiez le paragraphe de la Chambre régionale des comptes où il est marqué que nous avons payé des heures supplémentaires.

M. le Maire.- Vous vous trompez de dossier.

Je vois votre préoccupation par rapport à l'ensemble du rapport sur les aspects financiers, de soutenir les salariés.

Donnez-vous acte de la communication du rapport ?

Acte est donné

Le rapport sera donc en ligne avec toutes les annexes ; j'invite les bloggeurs à se l'approprier avec beaucoup d'enthousiasme.

Dans la continuité de ce qui a été dit, nous avons une délibération très importante que je laisse le soin à M. EUGENE de présenter.

Demande de remise gracieuse de débet présentée par le comptable public Avis du conseil municipal.

M. EUGENE.- Pour bien résumer, la Chambre a révélé deux problèmes de forme qui ont donné lieu à un jugement ; les comptables qui étaient chargés de contrôler ce que fait la ville, la Cour a considéré qu'ils n'avaient pas bien fait leur travail ; elle a demandé à ces deux comptables de reverser un débet de 30.000 € à la commune.

Les deux comptables nous ont demandé de les dispenser du paiement de ce montant, comme il est d'usage dans ces cas ; c'est la raison pour laquelle cette délibération propose d'émettre un avis favorable à leur requête, pour plusieurs raisons : tout d'abord, car c'était un problème de forme, c'est ce qu'explique la délibération ; dans le cas d'espèce, il n'y avait pas de préjudice financier pour la commune, étant donné que notamment sur les heures supplémentaires, elles avaient été réalisées ; il n'y a pas eu de préjudice financier pour la commune, c'est la raison pour laquelle la délibération propose de dispenser les deux comptables du paiement du débet.

Avez-vous des commentaires ?

Mme FECCI-PINATEL.- Est-ce que les comptables publics en question sont bien obligés de reverser l'argent à notre commune ?

M. EUGENE.- Tout à fait.

Mme FECCI-PINATEL.- Cela n'apparaît pas ; leur ministre de tutelle est le ministre des finances ...

Existe-t-il pour les comptables publics une assurance professionnelle ?

M. TURPIN.- Sûrement.

Mme FECCI-PINATEL.- S'il y a une assurance, il n'y a aucune raison de les dispenser du débet, l'assurance doit payer ; sinon, il est évident que ...

Je réserverai mon vote pour savoir s'il y a une assurance professionnelle pour ces personnes, et s'ils sont assurés pour leurs fautes professionnelles.

M. EUGENE.- Je ne connais pas exactement les obligations d'assurance professionnelle, on peut supposer qu'il y en a une ; mais au final, les assurances, vous les payez ; si les comptables publics sont obligés de s'assurer, sachant que les communes leur demandent à chaque fois de reverser les débet, vous paierez l'assurance au final.

Sur la prestation des comptables publics, on les rémunère, par définition elle va augmenter : plein de professions, comme les médecins aux Etats Unis, sont obligées d'avoir des assurances très chères, ce qui fait que les soins sont très chers ; vous allez avoir exactement ce problème.

M. TURPIN.- Cela ne s'applique pas dans ce genre de situation.

Mme FECCI-PINATEL.- Ce sont des fonctionnaires de l'Etat, ces comptables publics ?

M. EUGENE.- Vous ne pouvez pas vous assurer, M. TURPIN a tout à fait raison.

Mme FECCI-PINATEL.- Ont-ils une assurance personnelle ou pas ?

M. EUGENE.- Il n'existe pas en France d'assurance sur les contraventions d'excès de vitesse, etc. C'est interdit, il n'y en a pas.

M. TURPIN.- Cela ne s'applique pas dans ce contexte, jamais.

Mme FECCI-PINATEL.- Je pose la question : y a-t-il une assurance ? La question qui vient après est que l'Etat est son propre assureur ; notamment, c'est l'Etat qui doit payer pour le compte de ses agents.

M. EUGENE.- Ce n'est pas le cas ; ils ne sont pas fonctionnaires.

Mme FECCI-PINATEL.- Je ne suis pas d'accord. Je pose les questions.

M. BEAUVOIS.- Pour ces comptables, en dehors de la condamnation, si celle-ci n'est pas graciée par un recours gracieux auprès de la Chambre, c'est quelque chose qui va les suivre au long de leur carrière.

La Chambre régionale des comptes n'a jamais nié le fait que les heures supplémentaires étaient faites ; la meilleure preuve est que, lorsqu'on paie des heures supplémentaires à quelqu'un qui ne les fait pas, ce n'est pas du recours du Tribunal de la Chambre des comptes, c'est du recours de la correctionnelle, car c'est une utilisation frauduleuse de l'argent public ; là, elle a fait des heures supplémentaires, mais nous n'avons pas respecté le formalisme ; ils sont donc condamnés car ils auraient dû nous dire « le formalisme n'a pas été respecté, vous n'avez pas fait de relevé mensuel, même si elle fait largement au-dessus du maximum autorisé ».

Le deuxième cas est celui d'une salariée qui occupe une double fonction, réellement, pour quelques centaines d'euros, mais qui nous fait économiser 10.000 €. Car quand vous employez un cadre A de la Fonction publique, avec les charges, c'est plusieurs milliers d'euros par mois ; elle nous fait donc économiser des sommes importantes.

La Chambre régionale des comptes nous dit « oui, tout à fait, elle vous fait économiser de l'argent, mais ce cas précis doit être présenté devant le conseil municipal et le vote n'a pas eu lieu ».

Mme FECCI-PINATEL.- J'ai bien compris.

M. BEAUVOIS.- D'accord, on nous fait une remarque sur la forme ; mais a-t-on dépensé de l'argent de manière indue ? Non, la Chambre régionale des comptes reconnaît que le travail a été fait, que l'argent correspond à un travail fait, voire même que cela nous a permis d'économiser de l'argent ; mais comme les impôts, ils sont très pointilleux au niveau formalisme, et ils ont attaqué sur des questions de formalisme.

Il n'est pas question de détournement d'argent, le travail a été fait, voire même on a réalisé là-dessus des économies ; faut-il que ces personnes qui contrôlent toutes nos dépenses, les 270 salariés, ne puissent pas laisser passer 2 choses en 6 ans ? Est-ce que parce qu'ils ont laissé passer ces 2 choses, qui sont du formalisme, qui ne sont pas de l'abus d'argent public, ils doivent verser plusieurs milliers d'euros, avoir une inscription sur leur dossier ? C'était pour un bon sentiment, que la ville en ayant une salariée au lieu de 2 puisse réaliser des économies ; elle fait des heures supplémentaires et ils se sont dit que ... soit, sur la centaine de contrats de travail, ils n'ont pas vu ; il n'y a pas mort d'homme.

Je pense qu'on peut leur accorder un soutien dans leur demande de grâce auprès de la Chambre régionale des comptes ; on ne sait pas si la Chambre suivra.

M. le Maire.- Nous passons au vote sur cette demande de remise gracieuse.

Résultats du vote :

Pour : 28

Abstentions : 2 (Mme ROBIN et Mme ARISTEE)

Contre : 1 (M. FAUQUET)

Non participation au vote : 1 (M. COPIN)

Merci pour eux, et je suis convaincu que la Chambre régionale des comptes entendra cette proposition, car vraiment, il n'y a pas eu de volonté délibérée de nuire ; c'est une excellente chose.

Motion contre le rattachement de la Picardie avec le Nord Pas-de-Calais.

M. le Maire.- C'est encore un sujet important que celui de la réforme territoriale ; je salue la présence dans la salle de Emeric LUQUIN, Président du collectif qui s'est mis en œuvre pour dire non à ce rapprochement avec le Nord Pas-de-Calais et qui milite pour le rapprochement avec la Champagne-Ardenne et la Marne.

Je demande une interruption de séance pour laisser la parole à Emeric LUQUIN, Maire de Domptin, qui a rassemblé autour de lui des élus, des chefs d'entreprise, des syndicalistes, pour qu'il nous explique où nous en sommes et les tenants et aboutissants de notre démarche.

(Interventions hors séance de M. LUQUIN et de M. PADIEU)

M. le Maire.- Nous allons maintenant reprendre le débat au sein du conseil municipal. Merci à Emeric.

M. GENDARME.- J'ai été assidu pendant cette période où les débats étaient ouverts ; je suis convaincu que l'Aisne doit rejoindre plutôt la Champagne-Ardenne que le Nord, mais je vais encore me faire l'avocat du diable, car il faut le faire de temps en temps : je pense que sur toute la presse que j'ai lue, aussi bien dans notre région que dans d'autres régions, montre quand même qu'il ne faut pas écarter les valeurs et l'identité du pays ; au tout début de cette régionalisation, il avait été envisagé que l'Aisne naturellement pouvait rejoindre la Champagne-Ardenne, la Somme le Nord et l'Oise la région Ile-de-France ; cela a été mis en avant.

Il faut faire attention à quelque chose qui pourrait être l'ennemi de notre région, c'est toute la frange de population qui tient en nombre la Picardie et qui voit mal comment on pourrait défaire une région sous le terme de l'identité ; un Picard reste un Picard, comme un Corse reste un Corse.

Je veux bien entendre l'intérêt des régions et la cohérence de la politique régionale, ceci étant, n'avons-nous pas en face de nous un certain handicap ? On voit aussi que c'est une guerre des lobbies ; cela a été une guerre des lobbies tout au long de cet été.

Je pense qu'il faut faire attention à trop vouloir bien faire sur la cohérence territoriale à ne pas se faire emmener par une frange de la population qui veut rester avant tout picarde, quoi qu'il arrive, dans les programmes de régionalisation.

C'est cette question que je me pose : la guerre des lobbies doit être présente, c'est forcé, car aujourd'hui nous avons intérêt à défendre la cohérence territoriale plutôt que de subir cette guerre des lobbies, mais attention : dans cette guerre des lobbies, n'avons-nous pas des ennemis marqués quant à l'identité de la Picardie ? Je le dis, car c'est notre région.

M. TURPIN.- Le fait de créer des grands blocs régions est une bonne décision ; il faut aujourd'hui avoir des régions qui soient capables de se battre sur

le plan européen ; les frontières s'ouvrent, il faut donc des régions qui aient du poids ; pour qu'elles aient du poids, il faut qu'elles aient une taille critique suffisante.

Deuxième aspect des choses, l'aspect réduction des coûts avec la réforme sur les départements ; on n'en parle pas, mais ce qui fonde tout cela aussi est la refonte du rôle des départements et des communautés de communes et des communautés d'agglomérations ; la refonte, la création de grands blocs régions va aller de pair avec le renforcement du poids des communautés de communes et des communautés d'agglomérations ; il y a un ensemble d'aspects juridiques qui ne sont pas encore traités.

Se pose vraiment le problème de la réforme ; je suis assez scandalisé de la façon dont cela s'opère ; il y a eu des groupes de lobbies, tu l'as dit, particulièrement dans le parti socialiste, et l'on s'est mis d'accord entre copains pour faire telle ou telle chose ; dans un premier temps, cela nous a été favorable, la Picardie était rattachée à Champagne-Ardenne ; c'était une bonne nouvelle pour l'Aisne, mais une très mauvaise nouvelle pour la Somme ; qu'est-ce que la Somme pouvait aller faire en Champagne-Ardenne ? Conclusion, les élus de la Somme se sont rebellés, ont réagi et ont fait faire marche arrière. Mais du coup, aujourd'hui l'Aisne est perdante : que va-t-on faire avec le Nord ? On n'a rien à faire aujourd'hui avec la région du Nord ; nous sommes Champenois.

Donc, derrière il y a vraiment un problème de méthode qui est posé, et je suis assez inquiet sur la façon dont la méthode va se perpétuer par la suite ; on n'a donc pas le choix, que de faire du lobbying, et de pousser au maximum l'Aisne à se rapprocher de la Champagne-Ardenne.

Le fond de ce qui est posé, c'est que la Picardie ne peut pas s'arranger d'un éclatement ; au départ, en raisonnant comme Picard, on créait des dysfonctionnements, des désagréments et des injustices ; pour la Somme, c'était absurde. Il y a donc un problème de méthode posé ; derrière, la seule solution au plan juridique est de faire avancer le droit d'option pour que l'Aisne intègre d'une manière ou d'une autre la Champagne-Ardenne.

Derrière est posé le rôle de l'Alsace et de la Lorraine, on l'a dit tout à l'heure ; les Alsaciens sont inquiets aujourd'hui ; Strasbourg capitale de l'Europe va perdre sa culture de capitale régionale ; c'est absurde. Il faut donc s'organiser, soutenir les actions qui sont menées, il faut peut-être encore aller plus loin, peut-être forcer la décision de certains élus qui aujourd'hui regardent plutôt vers la région parisienne, comme le Maire de Soissons ; derrière cela, il faut demander l'avis aux citoyens.

Il n'y a pas d'autre solution que de demander l'avis aux citoyens de l'Aisne ; pour cela, il faut mobiliser, expliquer que notre intérêt, et l'intérêt de toute l'Aisne, pas simplement du sud de l'Aisne, même la Thiérache veut se rapprocher de Reims, la zone nord aujourd'hui est une zone très concentrée sur le plan urbain, un grand pôle urbain ; nous, nous sommes une conjonction de petites villes moyennes et de zones rurales, qui correspond à la culture Champagne-Ardenne ; on ne pourrait pas fonctionner aujourd'hui avec le cadre urbain qu'est l'agglomération lilloise.

On l'a dit tout à l'heure, il y aura des économies à faire en matière fiscale, l'Etat va en profiter, et nous serons déshabillés. Il faut donc se battre, soutenir la motion, batailler sur le plan législatif en particulier pour que le droit d'option soit opérant, rapidement.

M. BEAUVOIS.- Sur cette réforme, il faut quand même rappeler que dans beaucoup de régions, cela ne pose pas de problème ; 3 régions posent problème car elles ne correspondent pas à une culture locale : le Centre, Alsace-Lorraine-Champagne, car l'Alsace ne veut pas fusionner avec les autres, et nous, Picardie/Nord Pas-de Calais.

Il faut rappeler aussi que la Picardie, telle qu'elle a été définie dans les années 50 est une région complètement artificielle ; la Picardie historique correspondait au département du Pas-de-Calais, la Somme et l'extrême nord de l'Aisne, plus quelques régions à l'extrême nord de l'Oise ; on a créé la Picardie, on a pris un morceau qui était à l'époque le domaine royal, qui correspond à 80 % de l'Oise, plus une pénétrante dans l'Aisne, le Chemin des Dames et une partie de la Champagne ; je vous rappelle que la Champagne historique va jusqu'à Meaux et Provins.

On a donc construit une région de bric et de broc, et l'on s'en est plus ou moins arrangé, mais je dis bien « arrangé » ; aujourd'hui, quand j'entends des gens qui disent « ce sera comme aujourd'hui, on peut s'en satisfaire », je ne m'en satisfais pas et je vais vous dire pourquoi ; quand vous êtes étudiant de Château-Thierry en faculté de médecine, vous êtes en 5^{ème} ou 6^{ème} année, si vous voulez vous faire un internat à l'hôpital de Château-Thierry pour soigner vos amis, c'est la croix et la bannière, car il faut demander une dérogation à l'ARS de Champagne-Ardenne et demander une dérogation à l'ARS de Picardie ; il faut que les 2 ARS soient d'accord. Si vous trouvez cela normal, c'est bien, moi je trouve que c'est anormal.

Quand vous êtes un élève de Terminale, pour ceux qui ont eu des enfants qui ont fait des études à Reims, aujourd'hui cela se complique de plus en plus ; des écoles, des facultés freinent, en disant « on prend déjà les gens de Champagne-Ardenne, et peut-être, s'il reste des places, prendra-t-on des gens de Château-Thierry » ; peut-on accepter d'obliger nos enfants d'aller faire leurs études à Lille ou Amiens car il y a une frontière artificielle, qui ne correspond à aucune culture, qui ne correspond à aucune donnée historique, qui va empêcher nos enfants d'aller faire leurs études à Reims ?

Peut-on accepter une telle attitude ? Voici encore quelques jours, vous avez eu une personne gravement malade qui, contre l'avis de la famille, a été hélicoptérée à Amiens, car on dépend de l'ARS d'Amiens, alors qu'elle pouvait être hélicoptérée à Reims ; peut-on accepter de telles choses, parce qu'une frontière a été un jour tracée ?

Déjà à l'époque de Jean de La Fontaine, qui n'a pas fait que naître ici, car il a été maître des forêts jusqu'à 56 ans à Château-Thierry. Il avait déclaré qu'il était un homme de Champagne, nous sommes des gens de Champagne, sous influence Ile-de-France.

Mon rêve, mais je crois que je rêve de trop, ce serait qu'il y ait quelque chose qui réunisse la Marne, l'Aube et l'Aisne, avec des accords avec l'Île-de-France, de manière à faciliter les échanges, et que l'on ait une région qui représente toute la Champagne, avec des échanges privilégiés avec l'Île-de-France. C'est sûrement une utopie, mais parfois... il n'y a que ceux qui n'ont jamais essayé qui n'ont jamais réussi !

M. COPIN.- La réforme qui est proposée par le Parlement, on peut en discuter, c'est une réforme bâclée, elle s'inspire de ...

M. le Maire.- Vous êtes contre la réforme.

M. COPIN.- Non, je ne suis pas contre la réforme.

M. le Maire.- Si, vous l'avez dit dans le dernier bulletin. Mais allez-y, je vous écoute avec beaucoup d'attention.

M. COPIN.- La réforme doit se faire bien sûr, mais le débat aurait dû avoir lieu avant ; comme il a lieu maintenant, avec les syndicats, la chambre de commerce, les citoyens, on se demande comment on peut fusionner les régions, sans briser les intercommunalités, avec une coopération de toutes les régions ; cela n'a pas été fait ; que l'on soit favorable au rattachement, pourquoi pas avec l'Île-de-France, au rattachement avec la Champagne-Ardenne, je crois que c'est aux citoyens que le dernier mot doit appartenir ; il doit y avoir un référendum pour approuver la réforme des régions ; on ne peut pas substituer un mariage forcé à un autre mariage forcé ; il doit y avoir un référendum national sur la question.

Mme FECCI-PINATEL.- Je souscris entièrement à votre analyse de la région Picardie, faite de bric et de broc, totalement hétéroclite.

Dans mon expérience de conseil régional d'il y a un certain temps, j'étais à l'époque la seule élue du sud de l'Aisne, et je me suis souvent battue, même contre mes propres amis politiques, pour leur faire comprendre qu'ici, c'était la Champagne.

Je crois que petit à petit, les choses s'améliorent ; mais il est évident que la mentalité, le mode de vie, etc., sont complètement différents entre la Somme et nous ; les gens ne sont pas pareils.

D'autre part, je pense que cette réforme qui vise à constituer une énorme région complètement déconnectée de sa population, on dit que c'est bien car cela donnera du poids aux régions, non : cela donnera du poids à l'Etat. C'est jacobin, d'accord, je suis jacobine, on m'a accusée d'être communiste tout à l'heure, pourquoi pas ! Je pense que toutes les négociations, c'est l'Etat qui va les gérer ; ce conglomérat énorme de régions pour qu'elles soient plus puissantes, c'est du pipeau, je suis complètement contre, et c'est la raison pour laquelle je ne prendrai pas part au vote, bien que je préférerais quand même que l'Aisne soit rattachée à la Champagne-Ardenne ; mais je ne prendrai pas part au vote pour une question de principe ; je suis contre cette réforme ; je suis d'accord avec M. COPIN quand il dit qu'il faut au moins un référendum.

M. le Maire.- Merci de ces interventions très intéressantes ; je suis très content des échanges qui ont pu avoir lieu et d'entendre un élu régional de Picardie qui puisse enfin s'exprimer publiquement sur cette réforme ; car aujourd'hui, je constate dans la région globalement, dans l'Aisne et dans le sud de l'Aisne,

que c'est aux abonnés absents ; je comprends l'embarras : qu'ils soient PRG, PS, PC, Front National, ils se sont laissés emmenés dans un processus qu'aujourd'hui ils ne peuvent pas dénoncer ; ils ne veulent pas voter contre le rapprochement avec le Nord Pas-de-Calais, car ils ont dit « non au démantèlement » ; mais on ne veut pas démanteler la Picardie.

La Picardie, elle reste ; la Picardie, c'est quoi ? C'est la Somme et Amiens. Et on n'y touche pas. L'Aisne n'a jamais été Picarde excepté sur une frange ; cela a été un montage de dire que l'on ne touchait pas à la Picardie, mais qu'en revanche, on acceptait d'aller dans le Nord Pas-de-Calais ; et là, il n'y en a pas un qui « moufte » ! Ils se sont démenés, en sous-main, les uns et les autres, et d'ailleurs il y a des déclarations de gens de votre groupe politique qui disent « nous ne voulons que cela, les Picards » ; nous, œ qui compte, c'est l'intérêt des gens et l'intérêt du territoire ; c'est pourquoi nous allons nous rejoindre sur un domaine, Monsieur COPIN, au moins : celui du référendum.

Mais je ne partage pas votre avis sur le référendum national : quel serait le sort d'un référendum quand on nous propose à 14 endroits des découpages différents ? Je sais bien que cela intéresserait tout le monde, comme de Gaulle et comme d'autres, d'entraîner un « non » et dire au Président de la République « va-t-en ».

Ce que l'on propose, c'est un référendum territorial, départemental. Je comprends que mon ami député Jean-Louis BRICOUT puisse défendre, ce qui n'était pas le cas de Jean-Pierre BALLIGAND qui lui défendait, comme cela a été rappelé par quelques-uns, le rapprochement avec la Marne et Reims ; les choses changent ; le député de la Thiérache va défendre l'AOC Maroilles ; très bien.

Je propose qu'au-delà du sud de l'Aisne, qu'au-delà de la franche tout Est, on aille devant les électeurs ; mais d'abord, au-delà du problème de fond (vous dites « ce n'est pas le problème de fond »), je ne suis pas d'accord sur la méthode, je ne suis pas d'accord sur le fond, mais aujourd'hui, il y a une réforme qui est là ; dites-le que vous êtes d'accord pour aller au Nord Pas-de-Calais ! Déclarez-le, dites-le aux habitants, dites-le aux viticulteurs, aux syndicalistes.

Nous sommes d'abord opposés à cela et nous allons nous battre par rapport à cela ; il y a une espèce de positionnement « on ne touche pas à la Picardie ». On y va directement ; je n'ai rien contre les Picards, mais comme l'a dit Emeric de manière un peu rapide, nous avons une véritable étude qui s'appuie sur l'intérêt économique, social, d'aller en rapprochement avec Reims.

Je ne lis pas non plus dans le marc de café, je ne sais pas ce qui va se passer mais je sais qu'historiquement, l'Aisne et la Marne ont toujours été des partenaires, et que le Président du Conseil régional de Champagne-Ardenne a démontré sur un document (et j'attends que la Picardie nous le montre) qu'il y a des synergies, que les territoires se ressemblent ; allez dire aux agriculteurs qu'ils vont aller à Lille demain, tous les sièges des coopératives sont dans la Marne !

Il faut être sincère, il faut dire les choses, plutôt que de vouloir faire de la politique avec tout et n'importe quoi tout le temps. C'est la différence qui existe entre vous et nous ; pour nous, c'est l'intérêt des gens, l'intérêt des étudiants.

Non, vous n'aurez pas la parole car c'est le conseil municipal qui délibère maintenant, vous pourrez vous exprimer dans la presse en tant que conseiller régional quand vous le voulez ; allez déclarer que vous êtes favorable au Nord Pas-de-Calais ; ce n'est pas le cas ici.

Quand vous avez 40 enfants qui ont le bac et qui ne peuvent pas s'inscrire en faculté, cela ne changera rien ! Quand vous avez des familles qui sont obligées d'aller à Amiens plutôt qu'à Reims, mais cela ne changera rien ! Pour les formations, mais cela ne changera rien !

Voici 40 ans maintenant que l'on subit le diktat de la région Picardie, pas le diktat politique et administratif, car nous nous sommes bien entendus, mais le diktat culturel ; aujourd'hui, c'est peut-être à nous de faire remonter les choses et dire que nous ne voulons pas de cela ; pas d'appel du partisan, pas de droite, de gauche, ou d'extrême-droite ; vous dites qu'il faut jouer la région car nous allons être les premiers, mais nous nous en moquons ; aujourd'hui c'est la vie des gens ; je comprends que certains ne se préoccupent pas de cela, mais c'est notre réalité, et c'est tout le combat que mène le collectif.

Nous allons voir celles et ceux qui feront ; c'est comme tout à l'heure avec GEA, il ne s'agit pas de dire, il faut faire ; si on se rassemble, ils auront du mal à gagner.

Monsieur VALLINI nous a entendus ; j'espère que demain, le ministre qui viendra verra également des gens de l'Aisne ; nous allons continuer ; nous avons fait remonter des informations et cela commence à prendre forme ; le droit d'option tel qu'il avait été mis en œuvre était un vrai piège ; on savait bien que cela ne pourrait pas se mettre en place ; maintenant, il faut que le droit d'option soit intégré dans la loi pour les départements qui souhaiteraient quitter la région.

Et je le dis, Monsieur le Conseiller régional, l'Aisne n'a rien à faire avec la Picardie ; vous avez pu voter pour le maintien avec la Picardie, cela vous regarde, l'Aisne n'a rien à faire avec la Picardie ...

M. le Conseiller régional.- *A 57 % les conseillers régionaux ...*

M. le Maire.- Mais tous, qu'ils soient maires, je sais que vous vous moquez de l'intérêt des gens et c'est votre problème, ce n'est pas le nôtre ici ; nous ne sommes pas inféodés à un parti, nous sommes inféodés à l'intérêt général ; c'est la grande différence qui existe entre nous.

M. le Conseiller régional.- *Les conseillers régionaux étaient à gauche et ils ont voté cela.*

M. le Maire.- C'est pourquoi je vous invite à vous mobiliser et à voter cette motion qui dit d'abord s'opposer avec force ; tous ceux qui ne veulent rien dire, qui se cachent derrière de faux arguments, ils acceptent le rapprochement avec le Nord Pas-de-Calais, ce que ne veulent pas nos habitants ; et demandez donc un référendum, certains disent qu'il faut le faire. Les candidats sénateurs sont déjà d'accord ; mais il faut qu'on l'organise ; nous n'avons pas peur du peuple nous ; il ne s'agit pas de mettre le peuple dans tous les discours comme on l'entend, il faut l'écouter et répondre à ses attentes ; c'est ce que l'on vous propose.

Je remercie le collectif d'être allé dans cette direction ; il n'y a que les combats que l'on ne mène pas qui sont perdus d'avance ; là, on va gagner, car on va entraîner la mobilisation des habitants, car ils veulent aller vivre à Reims, en Champagne, peut-être pas en Champagne-Ardenne, mais dans la Marne, ils veulent vivre à Reims ; cessons ces arguments pour des intérêts partisans.

Je vous propose cette motion et je vous convie samedi à la manifestation demain à 10 heures.

Résultats du vote :

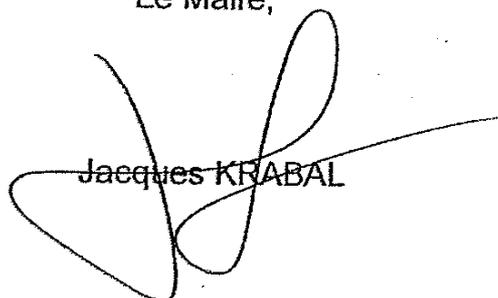
Pour : 31

Abstention : 1 (M. COPIN)

Je vous remercie. Je vous remercie d'avoir participé à ce premier conseil municipal et c'est avec beaucoup de plaisir que nous vous retrouverons samedi ; merci encore à Emeric ; nous ferons également le point sur GEA.

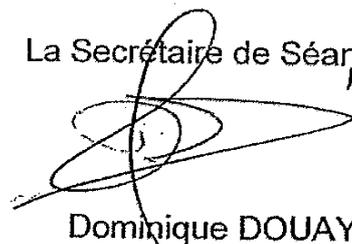
(La séance est levée à 21h20)

Le Maire,



Jacques KRABAL

La Secrétaire de Séance,



Dominique DOUAY